MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 40 du 24 mai 2024

TEXTE NOMINATIF

Texte 1

DÉCISION N° 11/2024/ARM/SGA/SID/ESID-REN/PLAN/BED

portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.

Du *15 mai 2024*

ÉTABLISSEMENT DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE RENNES :

Division « plan » ; bureau « exécution de la dépense ».

DÉCISION N° 11/2024/ARM/SGA/SID/ESID-REN/PLAN/BED portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.

Du 15 mai 2024

NOR A R M S 2 4 0 0 8 7 6 S

Texte(s) abrogé(s) :

- Décision N° 08/2024/ARM/SGA/SID/ESID-REN/PLAN/BED du 22 mars 2024 portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.

Référence de publication :

Le directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 262 du 10 novembre 2012, texte n° 6) ;
Vu le décret du 24 août 2022 portant nominations d'officiers généraux, notamment son article 19 (JO n° 196 du 25 août 2022, texte n° 46) ;
Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 181 du 6 août 2013, texte n° 53) ;
Vu l'arrêté du 23 avril 2015 modifié portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur du ministre de la défense (JO n° 104 du 5 mai 2015, texte n° 4) ,

Décide :

Art. 1er. Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de valider les actes dans le système d'information financier CHORUS :

- au titre du rôle de « responsable des engagements juridiques » :

-**Angevin** Delphine, adjointe administrative principale de 1re classe (AAP1), comptable ;
-**Depiere** Emerance, adjointe administrative (AA), comptable ;
-**Hautecoeur** Alexandre, adjoint administratif (AA), comptable ;
-**Garnier** Elodie, agent sous contrat (ASC), comptable ;
-**Le Boulanger** Tiphaine, adjointe administrative (AA), comptable ;
-**Berault** Frédérique, adjointe administrative principale de 1re classe (AAP1), comptable ;
-**Brossault** Catherine, attachée d'administration de l'État (AAE), cheffe de la section « suivi et gestion de liquidation des marchés » et adjointe à la cheffe du bureau « exécution de la dépense » ;
-**Leroy** Solenn, adjointe administrative principale de 2e classe (AAP2), comptable ;
-**Madaule** Régine, adjointe administrative principale de 2e classe (AAP2), comptable ;
-**Nshimirimana** Digne, adjointe administrative (AA), comptable ;
-**Sébas** Valérie, adjointe administrative principale de 2e classe (AAP2), comptable ;
-**Taja** Marie-Alice, adjointe administrative (AA), comptable ;
-**Turpaud** Christelle, secrétaire administrative de classe normale (SACN), cheffe de la cellule « RNF - SNIA - Loyers - Evreux » ;
-**Vallée** Rozenn, adjointe administrative principale de 1re classe (AAP1), comptable ;
-**Vérité** Noëlle, secrétaire administrative de classe normale (SACN), cheffe de la section « exécution de la dépense » ;

- au titre du rôle de « certificateur du service fait » :

-**Angevin** Delphine, adjointe administrative principale de 1re classe (AAP1), comptable ;
-**Depiere** Emerance, adjointe administrative (AA), comptable ;
-**Hautecoeur** Alexandre, adjoint administratif (AA), comptable ;
-**Garnier** Elodie, agent sous contrat (ASC), comptable ;
-**Le Boulanger** Tiphaine, adjointe administrative (AA), comptable ;
-**Berault** Frédérique, adjointe administrative principale de 1re classe (AAP1), comptable ;
-**Leroy** Solenn, adjointe administrative principale de 2e classe (AAP2), comptable ;
-**Madaule** Régine, adjointe administrative principale de 2e classe (AAP2), comptable ;

-**Nshimirimana** Digne, adjointe administrative (AA), comptable ;
-**Sébas** Valérie, adjointe administrative principale de 2e classe (AAP2), comptable ;
-**Taja** Marie-Alice, adjointe administrative (AA), comptable ;
-**Turpaud** Christelle, secrétaire administrative de classe normale (SACN), cheffe de la cellule « RNF - SNIA - Loyers - Evreux » ;
-**Vallée** Rozenn, adjointe administrative principale de 1re classe (AAP1), comptable ;
-**Vérité** Noëlle, secrétaire administrative de classe normale (SACN), cheffe de la section « exécution de la dépense » ;

- au titre du rôle de « responsable des demandes de paiement » :

-**Angevin** Delphine, adjointe administrative principale de 1re classe (AAP1), comptable ;
-**Vérité** Noëlle, secrétaire administrative de classe normale (SACN), cheffe de la section "exécution de la dépense" ;
-**Brossault** Catherine, attachée d'administration de l'État (AAE), cheffe de la section « suivi et gestion de liquidation des marchés » et adjointe à la cheffe du bureau « exécution de la dépense » ;
-**Turpaud** Christelle, secrétaire administrative de classe normale (SACN), cheffe de la cellule « RNF - SNIA - Loyers - Evreux » ;

- au titre du rôle de « responsable des recettes non fiscales » :

-**Madaule** Régine, adjointe administrative principale de 2e classe (AAP2), comptable ;
-**Vallée** Rozenn, adjointe administrative principale de 1re classe (AAP1), comptable ;
-**Vérité** Noëlle, secrétaire administrative de classe normale (SACN), cheffe de la section " exécution de la dépense " ;
-**Turpaud** Christelle, secrétaire administrative de classe normale (SACN), cheffe de la cellule « RNF - SNIA - Loyers - Evreux » ;

- au titre du rôle de « responsable de la comptabilité auxiliaire des immobilisations » :

-**Richard** Pierre Damien, adjoint administratif principal de 1re classe (AAP1), comptable ;
-**Prosniewski** Thomas, secrétaire administratif de classe exceptionnelle (SACE), chef de la section « comptabilité auxiliaire des immobilisations ».

Art. 2. Délégation est donnée à l'effet de signer les dépenses dont l'ordre de payer ne fait pas l'objet d'une dématérialisation dans CHORUS à :

-**Le Velly** Patrick, ingénieur civil de la défense hors classe (ICDHC), chef de la division « plan » ;
-**Barth** Valentine, agent sous contrat de niveau 1 (ASC1), cheffe du bureau « exécution de la dépense » ;
-**Brossault** Catherine, attachée d'administration de l'État (AAE), cheffe de la section « suivi et gestion de liquidation des marchés » et adjointe à la cheffe du bureau « exécution de la dépense » ;
-**Turpaud** Christelle, secrétaire administrative de classe normale (SACN), cheffe de la cellule « RNF - SNIA - Loyers - Evreux » ;
-**Vérité** Noëlle, secrétaire administrative de classe normale (SACN), cheffe de la section « exécution de la dépense ».

Art. 3. La décision N° 08/2024/ARM/SGA/SID/ESID-REN/PLAN/BED du 22 mars 2024 portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes est abrogée.

Art. 4. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

L'ingénieur général de 2e classe,
directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes,

Philippe VERGEZ.